

COMMUNE DE BINDERNHEIM

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 FEVRIER 2021 A 19 H 00

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
Mme BAEHR Isabelle, M. MARTIN Daniel et M. GERBER Christian, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel, Mme DISCHLI Claire, Mme DISCHLI Véronique,
M. KELLER Franck, M. MATHIS Franck, M. MOSSER Jean-Noël, Mme SCHWEIN
Jasmine, M. SOETE Christophe et Mme WANTZ Jenny

Absents excusés : Mme ADOLF Denise a donné procuration à M. MARTIN Daniel et M.
BUEB Frédéric

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 19h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne Mme SCHWEIN Jasmine secrétaire de séance.

06. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

07. REFECTIION CHEMIN DE ZELSHEIM, AMENAGEMENT ENTREE D'AGGLOMERATION EST ET TRAVERSEE DU CANAL

Le Maire fait état de la réunion avec le maître d'œuvre et la Collectivité Européenne d'Alsace et notamment le planning des travaux. En effet, le pont du canal sera coupé à la circulation durant les mois de mai et juin. Un passage pour les piétons sera toutefois disponible pendant ces 2 mois. Une large communication est nécessaire afin d'avertir la population. A noter également que le service instructeur de la CEA a donné un avis favorable pour conserver la piste douce côté Nord de part et d'autre du pont afin d'éviter une traversée de route.

M. MATHIS Franck demande si une solution est prévue pour les habitants côté Est du canal durant les travaux. Une déviation sera installée par Sundhouse ou par Witternheim. Mme BISCHOFF Rachel renchérit en soulevant la problématique des jeunes qui doivent se rendre dans le centre du village pour prendre le bus. M. GERBER Christian rappelle qu'un passage pour les piétons sera ouvert sur le pont durant cette période sauf quelques jours.

Le Maire explique que le pont, entièrement pris en charge par la CEA, bénéficiera de travaux d'étanchéité sur le dessus cette année. La CEA terminera la réfection par des travaux en-dessous mais qui n'occasionnera pas de fermeture de route.

M. SOETE demande ce qu'il en est pour l'accès aux rues aussi bien côté Est qu'Ouest. Côté Est les rues resteront accessibles ainsi que côté Ouest notamment la descente vers la piste cyclable. Le Maire indique que les déviations seront installées bien en amont (comme par exemple à Muttersholtz/Enwihr).

Le Maire aborde ensuite le sujet des arbres à abattre et notamment les 5 prévus dans le cadre du projet. Ces derniers doivent être impérativement coupés avant le 1^{er} avril. La compensation est envisagée dans le parc intergénérationnel par 11 arbres d'ornement. Concernant l'abattage, la commune a été destinataire de 3 devis : Kretz d'Osthouse, Düringer de Schwindratzheim et Ledermann de Krautergersheim. Le Maire propose de retenir l'entreprise Kretz qui est le moins-disant à 1 765 € HT (abattage et réalisation des DICT).

Ensuite, se pose la question des 2 grands platanes situés à l'entrée du comptoir. En effet, 2 possibilités s'offrent à la municipalité : rabattage ou abattage complet. M. SCHWEITZER souhaite que quelque chose soit entrepris notamment parce qu'une grande partie des feuilles atterrisse sur la toiture de son entreprise. Le Maire donne la parole aux conseillers afin de recueillir leurs avis. Mme BAEHR Isabelle explique que les travaux prévus sont d'une certaine ampleur et d'une manière ou d'une autre ces arbres seront impactés notamment aux racines. Le risque en cas de rabattage est que les arbres ne le supportent pas et qu'à plus ou moins court terme il faille les couper complètement. Cette hypothèse implique une réouverture de la voirie et des frais supplémentaires. Mme WANTZ Jenny pense que l'abattage est acceptable dans la mesure où la démarche est correctement et clairement expliquée au public (argument partagé par M. MATHIS Franck). Il est vrai qu'un bon nombre d'aînés de la commune est attaché à ces arbres. M. MARTIN Daniel indique qu'à une époque il y avait un reposoir entre les 2 platanes. Ce dernier a été retiré il y a plusieurs années sans faire de polémique. Mme BAEHR renchérit en proposant de replanter l'un ou l'autre arbre à la place. Le Maire décide de passer au vote :

Conserver les 2 platanes : 0 POUR
Rabattre les 2 platanes : 0 POUR
Abattre les 2 platanes : 10 POUR
4 ABST

Enfin, le Maire indique que les DCE sont en cours de préparation par le maître d'œuvre. La publication devrait intervenir fin février début mars.

Après délibération, le Conseil Municipal

PREND ACTE que le pont du canal sera fermé à la circulation pendant une durée de 2 mois (mai et juin) et nécessitera une communication adaptée ;

APPROUVE l'abattage des 5 arbres dans le cadre du projet ;

APPROUVE le devis de l'entreprise KRETZ de Osthouse pour un montant de 1 765 € HT ;

CHARGE le Maire de passer commande pour un abattage avant le 1^{er} avril ;

APPROUVE l'abattage des 2 platanes devant l'entrée du comptoir ;

RAPPELLE que la compensation des 7 arbres coupés est possible dans le parc intergénérationnel par 11 arbres d'ornement ;

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises par le biais d'un marché à procédure adaptée.

ADOPTE

08. PLANTATIONS PARC INTERGENERATIONNEL

Faisant suite à la décision d'abattage des arbres dans le cadre du projet cité au point 07, il est nécessaire de procéder à la compensation conformément à l'étude réalisée par Elément 5.

Lors de la précédente séance, le principe de compenser les arbres dans le parc intergénérationnel a été évoqué et approuvé par l'ensemble des membres présents. L'entreprise SAINTPAUL Espaces Verts a fait une proposition pour 11 arbres (sans fruits pour éviter les désagréments) à 2 957,90 € HT. Suite à cela, des piquets ont été plantés dans le parc permettant de localiser les différentes variétés et un point a été refait avec M. SAINTPAUL. Enfin, la plantation doit se faire avant le 30 mars.

M. SOETE Christophe indique que la possibilité d'aller au-delà des 11 arbres n'a pas été évoquée. Il est toutefois envisageable de rajouter 5 à 10 arbres supplémentaires à l'automne ou l'année prochaine afin de compléter le parc. Il se demande si ce complément peut être rajouté dès maintenant. Le Maire explique que des jeux supplémentaires seront peut-être installés. Mme BISCHOFF Rachel pense qu'il faut d'abord regarder ce que les 11 plantations vont donner avant d'en rajouter. M. GERBER Christian indique que la commune se laisse également le temps de réfléchir à une solution d'ombrage pour la placette centrale. Pour l'heure une étude pour des toiles sur structure a été réceptionnée mais le coût est conséquent (supérieur à 25 000 €). D'autres solutions sont à l'étude (parasol professionnel, structure bois...). Mme BAEHR Isabelle suggère de mettre en place une participation citoyenne pour les arbres à planter comme par exemple le parrainage d'un arbre par un ou plusieurs citoyens. Une réflexion sera menée à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser la compensation des arbres de la RD211 dans le parc intergénérationnel ;

APPROUVE la proposition de SAINTPAUL Espaces Verts pour 11 arbres à 2 957,90 € HT ;

CHARGE le Maire de passer commande et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021

ADOPTE A L'UNANIMITE

09. ETANG RUSTMATTEN : CHOIX DU LOCATAIRE

Le Maire rappelle que la période de remise des offres pour l'étang de pêche lieudit Rustmatten s'est achevée le 29 janvier. En définitive, seul un candidat a transmis une offre. Son dossier a été étudié et validé (candidature et offre) par la commission forêt/baux ruraux/chasse le 08 février. Il s'agit de M. DISCHLI Fabien domicilié à Bindernheim qui propose 2 800 € de loyer annuel. Pour rappel le prix de réserve était fixé à 2 500 €. Enfin le Maire fait part de la lettre de motivation à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur avis de la commission

- APPROUVE** l'offre de 2 800 € de loyer annuel de M. DISCHLI Fabien ;
- AUTORISE** le Maire à rédiger et à signer le contrat de location qui débutera le 1^{er} mars 2021 pour s'achever le 28 février 2030 ;
- RAPPELLE** que la lettre de motivation de M. DISCHLI sera jointe en annexe au contrat et qu'il devra s'y conformer.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. CHASSE

Le Maire fait part d'une entrevue avec le locataire du lot de chasse n°1, M. BERTSCH Jean-Marie. En effet, ce dernier souhaite une réduction du loyer de chasse suite aux difficultés de chasse liées à la COVID 19. A titre de rappel, le locataire est redevable d'un loyer annuel de 3 000 €.

Le Maire donne la parole aux conseillers pour recueillir leurs avis.

Mme WANTZ Jenny souhaite connaître le montant de la réduction sollicitée. Le locataire n'a pas avancé de montant uniquement fait une demande de réduction. M. MATHIS Franck demande si le locataire a pu chasser ou non pendant la période COVID. Le Maire suppose qu'il a pu chasser mais qu'il a rencontré des problèmes de revente du gibier aux professionnels (restaurateurs). M. MATHIS explique que bon nombre de personnes ont rencontré des difficultés suite à la pandémie. M. KELLER renchérit que cela ne justifie pas nécessairement une réduction de loyer. M. SOETE Christophe demande si le locataire a évoqué d'autres arguments pour justifier la réduction du loyer, hormis le mail de la Fédération. M. MARTIN Daniel répond que sa demande repose principalement sur le mail et la difficulté à écouler le gibier chassé.

Par ailleurs, M. BERTSCH a également évoqué la location d'une partie du dépôt à l'entreprise SAINTPAUL Espaces Verts et certains désagréments liés à cette activité.

Le Maire passe au vote la demande de réduction de loyer

POUR	00
CONTRE	09
ABST	05

Le Conseil Municipal

REJETTE la demande de M. BERTSCH relative à la réduction du loyer de la chasse ;

CHARGE le Maire de notifier la présente décision au locataire.

ADOPTE

11. AVENANTS AUX MARCHES POUR MODIFICATION DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune dépend du Service de Gestion Comptable de Sélestat et non plus de Marckolsheim. Aussi, il convient d'établir des avenants pour les marchés en cours au motif de changement de comptable assignataire.

Les marchés concernés sont les suivants :

- SETUI à COLMAR : maîtrise d'œuvre pour la réfection des voiries et création du parc intergénérationnel 1^{ère} tranche – 8 000 € HT
- SETUI à COLMAR : maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement les « Acacias » - 8 500 € HT
- STRADA à SUNDHOUSE : réfection des voiries et création du parc intergénérationnel 1^{ère} tranche, lot 1 voiries/réseaux humides – 225 169,30 € HT
- SPIE City Networks à SAINT DENIS : réfection des voiries et création du parc intergénérationnel 1^{ère} tranche, lot 2 réseaux secs – 52 187,80 € HT

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE du changement de comptable assignataire au 1^{er} janvier 2021 ;

APPROUVE les avenants pour ce motif sans modification du montant des marchés ;

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants et à les notifier aux attributaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. CREATION DE POSTE

Le Maire informe que la secrétaire a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal 2^e classe. En attendant sa nomination, il propose de créer le poste afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un emploi permanent de rédacteur principal 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021 pour les fonctions de secrétaire de mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Rénovation énergétique école

M. MARTIN Daniel rappelle la volonté de réaliser des économies d'énergies. Aussi, en concertation avec le Conseiller en Energie Partagée, une étude sera réalisée pour

installer des régulateurs sur la chaudière de l'école. En effet, à ce jour il y a ceux de l'ancienne chaudière et ils ne sont même pas fonctionnels ce qui veut dire que le chauffage tourne continuellement à la même température. De même, qu'une étude sur l'ensemble du groupe scolaire est conseillée d'où le devis pour un audit énergétique du bureau IMAEE (environ 5 000 €). M. MARTIN Indique que d'ici 2 à 3 ans, les économies d'énergie seront obligatoires, ces démarches permettent donc déjà d'anticiper. Par ailleurs, les régulateurs, après un réglage, permettront sans aucun doute de faire des économies conséquentes. Le CEP mettra en place des enregistreurs avant et après la pose des régulateurs pour avoir une base de comparaison. Le Maire rajoute qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Région pour la réalisation de l'audit qui peut atteindre les 70 %. M. GERBER Christian annonce également qu'un plan de relance de l'Etat devrait financer ce genre de travaux (économies d'énergies) donc en attendant il est indispensable de préparer au mieux ce dossier. Un autre courrier a également été transmis à la CEA pour la rénovation (financement probable dans le cadre du plan de relance). Une régulation pour la salle des fêtes est également à l'étude notamment en vue de l'occupation par le périscolaire. Une autre piste est l'autosuffisance en termes de consommation avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

b. Transparence des indemnités des élus

La loi du 27/12/2019 Engagement et Proximité ainsi que le Code Général des Collectivités obligent les communes à diffuser l'ensemble des indemnités perçues par les élus au titre de l'année écoulée et ce avant le vote du nouveau budget. Cet état, indiquant les montants bruts, a été diffusé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal pour leur information en date du 10/02/21. Ce dernier n'a soulevé aucune remarque particulière.

c. Périscolaire

Le Maire fait une rapide présentation des dernières informations liées à la compétence périscolaire. En finalité, le nombre de refus pour Bindernheim est de 11 enfants. Afin d'atteindre la moyenne nationale, il faudrait créer 285 places supplémentaires dont 37 à Bindernheim. L'investissement s'élèverait à 10 500 000 € dont 5 100 000 € en reste à charge pour la CCRM et 600 000 € de fonctionnement annuel. L'investissement pourra être pris en charge par la CCRM mais le fonctionnement est plus problématique. Une réflexion est en cours afin de revoir la répartition des coûts entre la CCRM et les familles. Le Maire présente notamment ce qui est pratiqué sur d'autres Communautés de Communes. Une rétrocession de la compétence voirie aux communes est à l'étude ainsi que la compétence SDIS. Cette dernière coûtera à la commune 24 000 € par an (montant quasi fixe).

d. Espaces verts cimetière

M. MARTIN Daniel fait une présentation en lieu et place de Mme ADOLF Denise, absente excusée. Il s'agit de revoir les espaces verts bordant le parking du cimetière. Plusieurs versions ont été étudiées avec SAINTPAUL Espaces Verts. Toutefois sur avis et conseil de M. EHRHARDT Dany, agent technique, d'autres modifications sont à prévoir, notamment sur le nombre et le choix des variétés proposées. Ces propositions sont en lien avec les nombreuses formations suivies sur le fleurissement. Mme WANTZ Jenny indique que la dernière version est adaptée pour un particulier mais pas pour ce

type d'espaces verts. M. MARTIN donne un site internet (SIMIER) qui fournit des informations et conseils sur ce sujet. Le but est également la réduction de consommation d'eau, ce qui implique un choix précis de plantes et peut-être la réduction des bacs. A cet effet, Mme WANTZ propose de planter des graminées dans les bacs. La commission concernée mènera une réflexion autour de ce sujet.

e. Elections 2021

M. GERBER Christian informe les conseillers que les prochaines élections se tiendront les 13 et 20 juin (départements et région).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 heures et 40 minutes.